

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 25 (1979)  
**Heft:** 6  
  
**Anhang:** [Nouvelles locales] : Algérie, Liban, Maroc, Tunisie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Sénégal  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Ambassade, 27 bd Zirout Youcef,**  
de 9 h à 12 h du dimanche au jeudi,  
Boîte postale 482,  
Alger-Gare, Algérie.

#### Nouvelles de l'ambassade

Au mois de septembre 1978, M. Pierre Marti a rejoint la Suisse pour reprendre une activité dans l'industrie privée. Nos meilleurs vœux l'accompagnent. Pour le remplacer, M. Dick Vindayer est venu de Berne où il a subi avec succès les examens de fin de stage après un séjour de vingt mois à Barcelone. Le 4 janvier, M. Vittorio Jenny est arrivé de Berne pour effectuer son stage qui se terminera en août 1980.

#### Informations à la colonie

Il est peut-être utile de rappeler à chacun qu'en cas d'urgence, en dehors des heures de bureau, qu'il faut tout d'abord s'adresser à M. Maurer, au 78-33-73, ou à M. Zehnder, au 78-15-53. Prenez note de ces deux numéros de téléphone. En cas de non réponse, vous pouvez alors essayer le 60-01-32 à la résidence.

L'ambassade a eu connaissance, ces derniers temps, que des compatriotes résidant en Algérie obtenaient un visa de sortie pour quitter le territoire algérien. Cette formalité n'est pas nécessaire car selon le chiffre 6 de l'accord du 14 novembre 1963 entre le gouvernement de la République algérienne démocratique populaire de la Confédération suisse sur la suppression de l'obligation du visa, la suppression du visa dispense également de l'obligation de se munir d'un visa de sortie. (Décret n° 63-448 du 14-11-1963).

A cause du Ramadan, la colonie suisse célébrera la fête du 1<sup>er</sup> août le 24 juillet déjà. Les membres de l'A.S.A. remercient leur comité d'avoir organisé une « Soirée-fondue » au mois de février, soirée qui a connu un succès sans précédent.

#### Communiqué à l'intention des Suisses ayant résidé en Algérie antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1962

Les Conventions franco-suisse de Sécurité sociale des 9 juillet 1949, puis du 3 juillet 1975, accordent aux ressortissants suisses, qui ont été domiciliés en France, le droit de bénéficier des pensions instaurées par la législation française.

C'est pourquoi, en date du 16 février 1977, la Cour de cassation a admis que la loi du 26 décembre 1964 portant prise en charge et revalorisation des droits et avantages sociaux consentis à des Français ayant résidé en Algérie s'applique aux ressortissants suisses. Ceux-ci, comme les Français, doivent remplir deux conditions : il faut qu'ils aient travaillé dans ce pays (en Algérie) antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1962 et qu'ils aient cotisé auprès des institutions de retraite sur place.

Bien que l'arrêt ait été rendu dans une affaire concernant le régime général des salariés non agricoles, il semble qu'il puisse s'étendre par analogie aux autres régimes visés par les deux Conventions franco-suisse, à savoir : régimes des assurances sociales agricoles, des travailleurs non salariés, des professions artisanales et régime des professions libérales.

Il est donc suggéré aux intéressés de se mettre en rapport avec les caisses auxquelles incombe la validation des périodes de cotisation en Algérie, à savoir :

##### Régime général

— région parisienne :  
Caisse nationale d'assurance vieillesse  
des travailleurs salariés  
110-112, rue de Flandre  
75951 PARIS CEDEX 19

— province :  
Caisse régionale d'assurance maladie  
branche vieillesse, territorialement compétente  
pour le lieu de domicile

##### Régime agricole

Caisse centrale de secours mutuel agricole  
8-10, rue d'Astorg  
75008 PARIS

##### Régime des travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales

C.A.V.I.C.O.R.G.  
21, rue Boyer  
75020 PARIS

##### Régime des travailleurs non salariés des professions artisanales

C.A.N.C.A.V.A.  
28, boulevard de Grenelle  
75015 PARIS

##### Régime des professions libérales

Caisse nationale d'assurance vieillesse  
des professions libérales  
102, rue de Miromesnil  
75008 PARIS

Les demandes de validation doivent être introduites auprès des organismes d'assurance vieillesse ci-dessus avant le 1<sup>er</sup> juillet 1979 (sept-neuf).

Il est précisé que les régimes de retraite complémentaire n'entrent pas dans le cadre des Conventions franco-suisse de Sécurité Sociale.

Dans l'éventualité d'une réponse négative, il conviendrait de contester la décision devant la Commission de Recours gracieux de la Caisse dans les délais prescrits, sous peine de forclusion. Cela permettra en outre de gagner du temps, dans l'espoir d'une prochaine généralisation de la jurisprudence de la Cour de cassation.

« Il est dans l'intérêt de chacun d'informer le Département politique fédéral, Service des Suisses de l'étranger, Bundesgasse 18, CH-3003 Berne, des démarches entreprises et des réponses reçues ».

## LIBAN



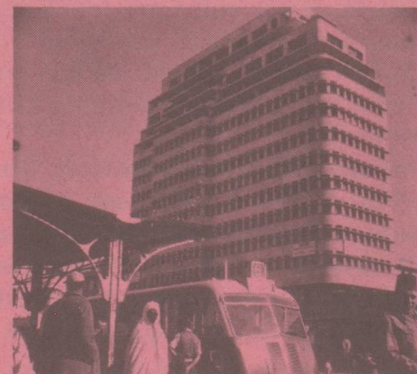
**Ambassade, rue John-Kennedy, Immeuble Achou, case postale 172, Beyrouth,**  
de 9 heures à 12 heures du lundi au  
vendredi. Tél. 366-390/1.

## MAROC



**Rabat Ambassade de Suisse**  
Boîte Postale 169  
Square Condo-de-Satriano.

## Casablanca



**Consulat, 79, Mahaj Al Hassan Al-Tani**  
(avenue Hassan II)  
(De 9 h à 12 h du lundi au vendredi)  
Case postale 5.



## Communications officielles

Le consulat de Suisse à Casablanca communique :

— M. Urs Wüst, jeune Thurgovien entré au Département politique fédéral au mois d'octobre dernier, a été affecté au consulat début janvier 1979 pour une durée d'environ deux ans, en qualité de stagiaire du service de chancellerie.

## Renouvellement de passeports

En prévision de la période des vacances d'été, nous recommandons à nos compatriotes de solliciter d'ores et déjà, s'il y a lieu, la prolongation de la validité de leur passeport.

## ADRESSES UTILES A CASABLANCA

- Maison des Suisses  
27, rue Henri-Dunant (ex-rue Félix et Max-Guedj)  
Tél. : 26-93-68
- Cercle suisse.  
Président : J.-R. Campiche  
44, rue Mohamed-Smiha  
Directeur général de SOMACHIM (CIBA - GEIGY-MAROC)
- Rédacteur du Bulletin  
F. Salzmann  
C/o SIDANA - B.P. 3.102  
Casablanca  
Tél. : 24-21-66 et 24-71-67
- Société helvétique de bienfaisance  
Trésorier : M. Louis Hayoz  
C/o TRIANON  
32, boulevard Mohamed-V  
Casablanca

## MAROC

La vie du Cercle suisse de Casablanca, au fil des jours, grâce à son dynamique président, J.-R. Campiche, et son infatigable équipe :

Le vendredi 8 décembre, nos amis genevois fêtent la traditionnelle Escalade et un bon nombre de nos compatriotes ont voulu goûter la marmite de la mère Royaume.

Le samedi 16 décembre, les enfants de la colonie suisse ont été reçus et gâtés par le Père Noël sous un arbre magnifiquement garni. Chaque enfant a reçu un joli cadeau renforcé par du chocolat suisse, envoyé tout exprès par notre ambassadeur, M. Weber. Un goûter toujours très soigné, préparé par ces dames de la colonie, a permis au Père Noël assisté par Mme Monney, épouse de notre infatigable consul, de faire réciter aux enfants des poésies et des chansons. De l'avis de tous, notre arbre

de Noël est un des grands succès de la saison.

Saint Sylvestre. — Nos compatriotes ont répondu largement à cette soirée de fin d'année. Un repas digne de la grande cuisine française, accompagné d'un orchestre avec cotillon, permettent à nos compatriotes et à leurs amis de finir l'ancienne et commencer joyeusement la nouvelle année.

## APPEL

La Société helvétique de bienfaisance continuera ses activités. Elle a la charge de quatre personnes âgées, sans compter les autres nécessités qui peuvent se révéler. Elle demande à ses adhérents, qui ont jusqu'à présent oublié de régler leur cotisation pour 1978, de bien vouloir faire le nécessaire en adressant le montant soit au président M. Meylan, soit au trésorier, M. Hayoz.

Il serait d'ailleurs souhaitable qu'un nombre plus important de compatriotes s'intéresse à la Société helvétique de bienfaisance en apportant le soutien de leur contribution.

Le déjeuner des hommes d'affaires suisses réunit, tous les premiers jeudis du mois, une trentaine de compatriotes. Des discussions animées traitent de la naissance d'une nouvelle constitution, sinon de la refonte de l'actuelle. Le texte de la lettre que vous avez reçue le 1<sup>er</sup>-3-79 du Cercle suisse vous aura fait comprendre l'importance du problème. Aux Journées suisses de l'étranger, fin août 1979, c'est la refonte de la Constitution qui sera le thème de ces réunions. Nous devrions faire notre devoir de Suisses et y aller pour discuter les questions que le Cercle suisse vous a soumises, je les reprends ici :

- 1<sup>o</sup> Votre groupe est-il favorable à une révision de la Constitution fédérale? Votre rédacteur pense qu'à cette question il manque un mot.

Une révision *partielle*, moyennant quoi il paraît possible de répondre OUI.

- 2<sup>o</sup> Faut-il prévoir une plus grande ouverture aux relations de droit international public?

J'ai répondu NON.

- 3<sup>o</sup> Les Suisses de l'étranger doivent-ils exercer leurs droits politiques depuis le pays d'accueil?

J'ai répondu NON.

- 4<sup>o</sup> Et voilà une question qui nous concerne en direct. — Faut-il à nouveau inscrire l'équivalent de l'article 45 *bis* de la Constitution en vigueur dans une nouvelle Constitution?

Pour nous tous, nous devons répondre OUI, mais nous devons demander de compléter cet article 45 *bis* par :

- le droit des Suisses de l'étranger de soumettre par la voix de leur président, au Parlement, des textes de loi qui les concernent;
- que les Suisses de l'étranger deviennent d'office bénéficiaires des piliers actuellement à l'étude (maladie, accident, etc.).

Ces questions sont d'importance pour nous Suisses de l'étranger.

Envoyez votre réponse au Cercle au cas où vous ne l'auriez pas fait.

Le samedi 13 janvier, une soirée des Rois, avec dégustation d'une fondue, a réuni près de soixante-dix compatriotes.

Le 26 janvier, nos amis vaudois ont convié l'ensemble de leurs amis autour d'une véritable saucisse de Payerne avec sa garniture, les vacherins de la vallée de Joux et la tarte vaudoise. Le comité du Cercle mérite toute la reconnaissance de ceux qui ont eu la satisfaction d'assister à cette dégustation. Swissair n'est sûrement pas étranger au transport de toutes ces merveilles, qui ont fait passer une soirée très agréable.

Le vendredi 16 février où nos amis valaisans ont tenu à faire un effort tout spécial en organisant une dégustation de raclette, un vrai tour de force quand on sait qu'il faut un fromage très spécial pour permettre à ce plat valaisan d'être dans les normes. Il l'a été.

Le 9 mars. — « Soirée-fondue » traditionnelle de la S.H.B., sous la présidence d'honneur effective de de M. l'ambassadeur Weber. Salle comble, plus une place de libre.

Le président Meylan, avec sa brillante habitude, souhaite la bienvenue à Mme Weber, Mme Monney, M. l'Ambassadeur, M. le Consul, ainsi qu'à tous les amis venus nombreux, d'autant plus nombreux que le président Meylan terminait sa carrière marocaine pour rejoindre la mère patrie prochainement. M. l'ambassadeur Weber remet au président Meylan une belle pendule neuchâteloise en reconnaissance des services rendus par M. Meylan aux Suisses du Maroc, en sa qualité d'avocat du



consulat de Casablanca. De vifs applaudissements accompagnent cette remise.

M. l'Ambassadeur prend ensuite la parole pour dire à nos compatriotes son orientation personnelle toujours réconfortante et pleine d'humour. L'assemblée apprécie hautement les paroles si sympathiques de M. l'Ambassadeur et le remercie par des applaudissements prolongés.

#### Nos assemblées générales

Le 6 avril, la Société helvétique de bienfaisance a tenu son assemblée générale à 18 h 45, dans la salle de la Maison suisse à Casablanca.

Le président Meylan a fait le rapport moral des activités de la société pendant l'année 1978 en mettant en lumière tous les efforts prodigués pour couvrir un mouvement de fonds dépassant largement 62 000 DH pour 1978.

Après avoir remercié le comité et les autorités suisses pour leur aide et concours, il a déposé son mandat de président entre les mains de M. le consul Monney, attendu qu'il prenait sa retraite, après cinquante années d'activité au Maroc, pour rejoindre la mère patrie.

M. Hayoz a ensuite donné connaissance du rapport financier, donnant tous les détails, tant sur les dépenses que sur les recettes.

M. Arigoni fit ensuite son rapport en qualité de commissaire aux comptes. M. le président Meylan met successivement aux voix son rapport moral, le rapport financier; les deux sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée générale.

M. Monney prend la parole en exprimant ses regrets de perdre le président Meylan.

Il propose comme président M. Arigoni. M. Arigoni est élu président à l'unanimité. En sa qualité de président, il propose Mme Gonet pour le remplacer au comité, Mme Gonet est désignée à l'unanimité.

M. F. Salzmann prend la parole pour exprimer au président Meylan les remerciements de la colonie suisse, des déshérités en particulier, pour tous les efforts qu'il a consacrés, des années durant, au profit de notre collectivité suisse. Il souhaite au président Meylan et à sa famille bonheur

et santé dans une retraite amplement méritée.

L'assemblée générale se solidarise avec M. F. Salzmann par des applaudissements nourris.

#### Assemblée générale du Cercle suisse

Le brillant exposé du président, suivi du compte rendu financier du trésorier, M. Brenner, ainsi que le contrôle de ses comptes par M. Zuber, fut approuvé par des applaudissements unanimes. Sur proposition du président Campiche, sont réélus, pour trois ans, pour la représentation à la commission des Suisses de l'étranger :

M. René Schumperli ... *délégué*

M. Jean-Charles Arigoni *suppléant*

M. le consul Monney, dans une allocution dont il a le secret, exprima aux présidents des deux sociétés ses remerciements et félicitations pour le beau travail accompli en exprimant le souhait que le développement constant et harmonieux domine l'avenir au meilleur profit de notre colonie suisse. Vivement applaudi, M. le consul et Mme Monney ont ensuite présidé au repas unissant les membres des deux assemblées.

#### TUNISIE



Ambassade de Suisse

10, rue Ech-Chenkiti

Mutuelleville

TUNIS

Tél. : 281-917 — 280-132

Télex 12447

#### L'ambassade communique

1. L'ambassadeur a signé le 22 janvier 1979 un nouvel accord de coopération tuniso-suisse dans le cadre de

*l'Ecole hôtelière de Nabeul*, portant sur la création d'une mission technico-pédagogique pour la formation hôtelière.

2. Dans le cadre de l'aide humanitaire suisse et sur demande du gouvernement tunisien, la Suisse a mis à la disposition du ministère de l'Intérieur 150 tentes (pour 8 à 10 personnes), destinées aux sans-abris, victimes des inondations de la région de Medenine.

3. Sur invitation de l'Agence de promotion des investissements, une délégation de *cinq journalistes suisses* représentant les principaux quotidiens de Suisse alémanique ont séjourné du 3 au 10 avril 1979, en Tunisie pour se renseigner sur les objectifs et les ambitions de l'économie tunisienne.

4. Sous le patronat de l'Agence de promotion des investissements, une *délégation d'hommes d'affaires tunisiens* s'est rendue du 17 au 25 avril 1979 en Suisse pour y examiner les possibilités d'expansion commerciale de la Suisse et de la Tunisie. La délégation a été reçue à Berne par des représentants du Gouvernement suisse.

5. Le 18 mai 1979, la reconnaissance de la Tunisie par la Suisse en 1956 a été commémorée dans le cadre d'une manifestation organisée par l'Association d'amitié tuniso-suisse.

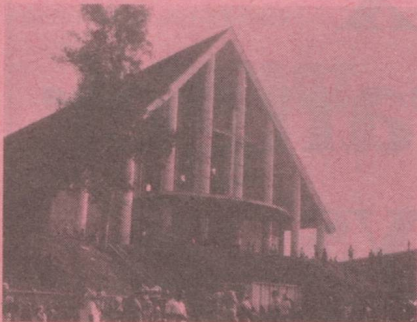
6. Le colonel Gilbert Aellen, *attaché de défense*, accrédité en Egypte, en Tunisie, en Algérie et au Maroc, avec résidence au Caire, a été rappelé en Suisse pour y assurer un commandement important. A sa place, le Département militaire fédéral a nommé le lieutenant-colonel Werner Rutschmann qui est arrivé au Caire fin janvier et qui a été également accrédité dans les trois autres pays du Maghreb.

#### Le Fonds fait front

Fonds de Solidarité  
des Suisses de l'étranger  
Gutenbergstr 6,  
CH 3011 Berne



## CAMEROUN



### YAOUNDE

Ambassade, B.P. 1169 ;  
Villa Zogo-Massy, route du Mont-Fébé,  
Quartier Bastos.  
Réception de 8 h à 12 h et de 15 h à  
16 h du lundi au vendredi.

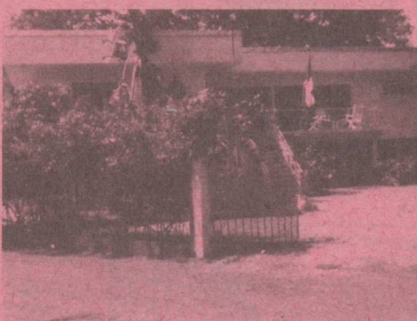
## COTE-D'IVOIRE



### Abidjan

AMBASSADE  
Immeuble Les Arcades,  
Rue Franchet d'Espérey  
(de 8 h à 12 h du lundi au vendredi)  
Boîte postale 1914, Abidjan

## GUINEE



Ambassade de Suisse  
rue de l'Ecole de Santé  
B.P. 720  
Donka  
KONAKRY II  
Tél. : 613-87

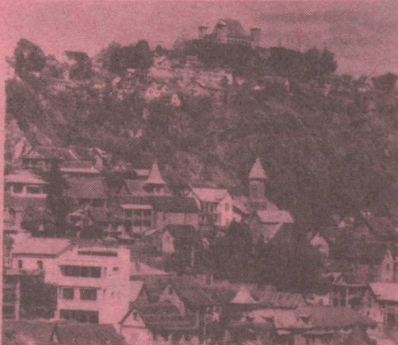
## GUINEE - CONAKRY

Bien sympathique cette rencontre des Suisses de la République populaire révolutionnaire de Guinée au « Voile de la mariée », qui eut lieu le dimanche 22 avril 1979. Se trouvant à quelque 140 kilomètres de Conakry, près de Kindia, ce point touristique est connu pour son micro-climat et sa fraîcheur provoquée par une chute d'eau s'étalant sur une longueur de plus de vingt mètres, comme un voile. Organisée par l'ambassade, cette sortie, agrémentée d'un « Fonio », mets national, précédé d'un bon petit coup de blanc bien de chez nous, donna l'occasion au nouveau chargé d'affaires, M. Raymond Ryser, et sa charmante épouse, de faire plus ample connaissance avec la presque totalité de la communauté suisse de Conakry et des environs, quelques hommes d'affaires de passage et une dizaine d'amis de notre pays.

La réunion fut gaie. Il y eut bagarres, bien sportives d'ailleurs, au jass et à la pétanque.

Ce fut vraisemblablement la première sortie depuis l'Indépendance, mais certainement pas la dernière dans ce pays aussi accueillant que complaisant.

## MADAGASCAR



Ambassade  
ANTANANARIVO  
Rue Solombavambahoaka Frantsay 77

**Mauritanie** : agence consulaire de Suisse : M. Henri Muller, Consul de Suisse, B.P. 132, Nouakchott.

**Mali** : agence consulaire de Suisse M. Roger-Gaston Progin, Consul de Suisse, B.P. 1124, Bramako.

### Nairobi

Ambassade de Suisse  
International House, 7<sup>e</sup> étage Mama Ngina Street P.O. BOX 20008 Nairobi.  
Tél. 28735.

## UGANDA

Consulate of Switzerland  
P.O. Box 4886  
Kampala  
Téléphone 51455

## SENEGAL



### Dakar

Ambassade, 1, rue Victor-Hugo (de 9 h à 12 h du lundi au vendredi),  
boîte postale 1772, Dakar (Sénégal).  
Tél. : 263-48-(49).

L'Ambassade de Suisse à Dakar est compétente pour la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

## ILE MAURICE

### Port-Louis

Consulat, 2 Pope Hennessy Street  
(de 8 h à 16 h 30 du lundi au vendredi), boîte postale 437, Port-Louis (Ile-Maurice).

### Kigali

### Ambassade de Suisse

21, avenue de la Révolution  
Bâtiment de l'AMIRWANDA, 1<sup>er</sup> étage  
Kigali - B.P. 597 - Tél. : 55-34

### Kinshasa

### Ambassade de Suisse

Résidence « Les Flamboyants »  
Angle des avenues de la Nation  
et Lumpungu  
B.P. 8724  
Tél. 222.85 et 25.099

Réception de 9 h 30 à 12 heures  
samedi excepté ou sur rendez-vous.

## TOGO

### Ambassade de Suisse

Off 7 th Av. Extension  
North Ridge Area  
P.O. Box 359 ACCRA



# AVIS pense aux Suisses de l'étranger en visite au pays

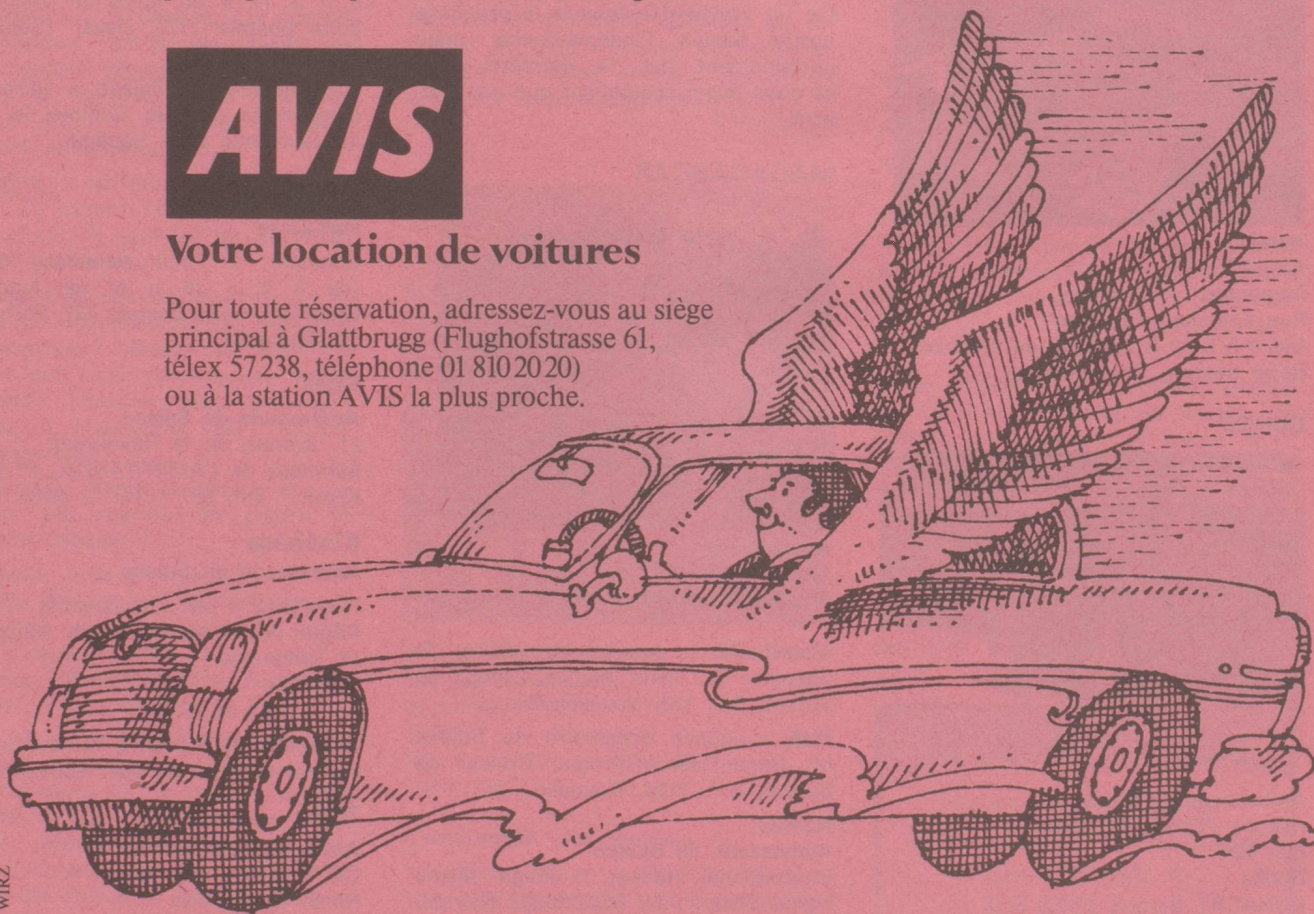
Si vous avez déjà souvent roulé votre bosse à travers le monde, la location de voitures n'a plus de secrets pour vous. Vous savez par conséquent aussi combien AVIS prend à cœur sa légendaire devise «we try harder», qui précisément l'a propulsé à la tête des loueurs de voitures.

La prochaine fois que vous viendrez en visite au pays, il vous sera encore plus facile de louer une voiture AVIS, dont les tarifs de location prolongée sont particulièrement avantageux.

## AVIS

### Votre location de voitures

Pour toute réservation, adressez-vous au siège principal à Glattbrugg (Flughofstrasse 61, télex 57 238, téléphone 01 810 20 20) ou à la station AVIS la plus proche.



WIRZ